



Eolienne by Jessie Romaneix Gosselin(CC BY-NC-ND 2.0)

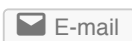
ENVIRONNEMENT

13 MAI 2018

Des éoliennes sur votre terrain ? Attention aux ennuis !

Le démantèlement des éoliennes est un problème qui risque de devenir un véritable scandale.

Vous aimez cet article ? Partagez le !



Par Michel Gay.

Sur le projet de centrale éolienne en mer entre l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu, le collectif « Touche pas à nos îles » a reçu par erreur un e-mail injurieux d'un commissaire enquêteur qui qualifie les opposants de « *personnes sans scrupules et au QI qui n'est pas celui du Géreranium* ».

Pourtant, les opposants aux **éoliennes sur terre ou en mer** (appelées aussi *off-shore*) ont quelques **raisons à faire valoir** pour faire couler ces projets nuisibles reposant davantage sur le business et l'idéologie que **sur l'écologie**.

ÉOLIENNES ABANDONNÉES

Les racines du mal peuvent être profondes sur terre et en mer comme le montre un passé récent.

Des milliers d'éoliennes sont actuellement **abandonnées aux États-Unis et à Hawaï**. Les recherches de responsabilité sont difficiles ou impossibles car les entreprises se sont évaporées dans l'air du temps qui passe. Ce scandale éclatera bientôt aussi en France et en Europe car les

techniques financières reposant sur **l'aspiration massive de subventions**, notamment pour les éoliennes en mer, sont les mêmes.

En France, des propriétaires ont loué leurs terrains aux promoteurs éoliens qui leur ont assuré prendre en charge le démantèlement et leur restituer le terrain en l'état. Ils ignorent que les éoliennes sont souvent revendues et gérées par des sociétés qui constituent pour chaque projet des coquilles vides au capital de quelques milliers d'euros. Les actionnaires changent au fil des années, selon des ramifications compliquées, y compris dans des paradis fiscaux.

En cas de problème sur terre comme en mer, la recherche des responsabilités risque de ne jamais aboutir.

DES MENACES PLANENT SUR LES PROPRIÉTAIRES

Beaucoup de contrats de location de terrain ont été signés à l'amiable avec les promoteurs éoliens. Ils devraient faire relire leur bail par des experts, car selon la règle « pollueur-payeur », ce sont eux que les jurisprudences frappent.

La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) a émis **des doutes sur la légalité** de certaines de ces opérations par rapport à la législation sur la vente à domicile. De nombreux baux risquent d'être non valables en cas de litige.

Deux menaces, en forme de bombes à retardement, planent sur les propriétaires des terrains :

1) les insuffisantes provisions de démantèlement qui couvrent la défaillance de la société avec laquelle ils ont contracté.

(Malgré les dispositions légales contraignantes, il est souvent impossible de vérifier que ces sommes sont effectivement constituées. Plusieurs défaillances sont déjà survenues).

2) les socles en béton ferrailé dont les propriétaires restent responsables à vie.

Chaque grande éolienne standard (2 mégawatt et plus) nécessite en sous-sol plus de 1000 tonnes de béton (400 m³) et environ 60 tonnes de ferraille, qui constituent potentiellement une source de pollution du terrain et des nappes phréatiques.

En cas de problème écologique, les propriétaires des terrains (et non le promoteur éolien) seront recherchés et pénalisés. Sans le savoir, ils vont hériter des immenses socles en béton implantés dans leurs terrains. Si les baux de location signés par les promoteurs ne le précisent pas, leur enlèvement restera probablement à leur charge (soit 250 000 euros par éolienne).

LE COÛT ENVIRONNEMENTAL

Le Décret 2011-985 du 23 août 2011, prévoit le démantèlement uniquement jusqu'au ras du sol.

Mais cette astuce occulte les obligations imposées par les articles L162-9 et suivants de la loi n° 2008-757 du 1er août 2008 **relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de**

L'environnement.

Le coût complet de démantèlement d'une éolienne peut-être supérieur à 600.000 €. **Le devis de la société Cardem** pour le démantèlement de l'éolienne seule est déjà supérieur à 410.000 €. Les sommes provisionnées (quand elles le sont) ne sont jamais de ce niveau.

Le coût d'enlèvement du socle en béton hautement ferraillé serait au minimum de 250.000 €.

Si le promoteur fait faillite, comme malheureusement **cela c'est déjà produit**, l'intégralité du coût de démantèlement des éoliennes (jusqu'à 850 000 € par éolienne)... sera à la charge du propriétaire foncier... et de ses enfants !

En Allemagne, plusieurs tribunaux ont confirmé que les fondations en béton doivent être retirées, ce qui a un sens écologique. De nombreux exploitants d'énergie éolienne n'ont pris aucune disposition dans ce sens. Si les fondations ont provoqué une pollution de l'aquifère comme cela commence à être **le cas en Allemagne**, ce coût augmentera.

L'ÉOLIEN : UNE SOURCE CALAMITEUSE D'ÉNERGIE

L'Écosse et l'Allemagne figurent parmi les premiers pays à être confrontés au casse-tête de la gestion des déchets d'éoliennes dans les prochaines années.

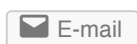
Selon le **Scottish Natural Heritage**, cité par **la BBC**, les seuls déchets de pales d'éoliennes atteindront 225.000 tonnes par an au niveau mondial au-delà de 2030. Les adorateurs des éoliennes n'avaient pas pensé à ce bilan calamiteux.

Bill Gates a confirmé au Financial Times qu'il excluait à présent tout investissement dans l'éolien, **non efficace et non rentable**.

Sur terre ou en mer, l'éolien a cessé d'être une énergie renouvelable écologique avec **les leçons décevantes** des dix dernières années.

Oui, les géraniums ont de bonnes raisons à faire valoir pour s'opposer aux nuisibles et coûteuses éoliennes, qu'elles soient situées sur terre ou en mer.

VOUS AIMEZ CET ARTICLE ? PARTAGEZ LE !



Par Michel Gay

Nos dossiers spéciaux: Éolien, Éoliennes